



Déposé le 27.01.09

Scanné le 28.01.09

09\_MOT\_062

## Motion pour une charte en faveur d'achats publics équitables

Le canton est appelé à porter une attention toujours plus grande aux conditions de production des biens qu'il achète. Sur le plan fédéral déjà, les soumissionnaires doivent respecter les normes de protection qui découlent des huit conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) que la Suisse a ratifiée. Respecter ces standards de l'OIT ne s'apparente pas à une forme de protectionnisme, puisque cela est compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce. Une charte cantonale pour des achats équitables favoriserait l'acquisition de biens produits dans des conditions humainement satisfaisantes.

L'achat de produits bon marché à l'étranger a souvent une face cachée. La plupart d'entre eux sont fabriqués dans des conditions extrêmes, à l'exemple de l'extraction du granit en Inde pour des bordures de trottoirs : salaire de misère, semaine de plus de 70 heures, graves dangers pour la santé, travail des enfants.

Des produits équitables sont offerts en abondance sur le marché lorsqu'une demande pour de tels produits existe. Les communes et les cantons ont donc une responsabilité particulière. Ils peuvent demander aux fabricants qu'ils prouvent que les biens et services qu'ils fournissent ont été produits dans des conditions équitables.

Un tel contrôle est possible: pour beaucoup de produits, il existe des labels et des certifications fiables. Des réseaux de collectivités publiques et des bureaux de consultation ont vu le jour. Ils conseillent et soutiennent des cantons et communes dans leurs acquisitions. La Communauté d'intérêt écologie et marché suisse (CIEM, [www.ciem.ch](http://www.ciem.ch)) met ainsi en réseau les pouvoirs publics qui souhaitent mener une politique d'achat durable.

Par ailleurs, voici quelques arguments mis en avant par l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) qui mène actuellement une campagne d'information sur ce thème :

- Les producteurs et productrices doivent recevoir un salaire équitable. Cela contribue à diminuer la pauvreté.
- La concurrence doit porter sur la qualité, l'efficacité et les prestations, et non sur la sous-enchère sociale et la violation des droits humains.
- Les entreprises suisses doivent respecter certaines obligations en matière de droit du travail, quand bien même cela renchérit leurs produits. Les pouvoirs publics ne doivent pas acquérir des produits meilleur marché à l'étranger, dans des pays où sont commises des violations importantes des droits humains et des normes internationales du travail (liberté d'association, droit à des négociations collectives, interdiction du travail forcé et du travail des enfants, non-discrimination au poste de travail notamment).
- Les collectivités et pouvoirs publics dépensent chaque année 34 milliards de francs en commandes de nombreux biens. Ils disposent ainsi d'une position forte sur le marché, qu'ils peuvent utiliser pour encourager des achats équitables.

- Il y a beaucoup à faire aux niveaux cantonal et communal. Sur le montant total des marchés publics, 19% du volume est généré par la Confédération, 38% par les cantons et 43% par les communes.
- Une politique d'achats équitables n'est pas trop onéreuse. S'agissant de la plupart des produits, la différence de prix se monte à quelques pourcent, pour assurer des conditions de travail décentes.
- Le marché des produits équitables connaît en Europe une croissance annuelle de 20%. De plus en plus de personnes veulent que les biens qu'elles achètent soient produits dans des conditions équitables et sont prêtes à payer un prix plus élevé.
- Dans son rapport sur la *Stratégie 2002 pour le développement durable*, le Conseil fédéral dit clairement que les biens et les services doivent satisfaire des critères économiques, environnementaux et sociaux élevés. Ces belles paroles doivent être traduites dans les faits.
- Les pouvoirs publics peuvent sensibiliser l'opinion aux relations nord-sud, s'ils font savoir qu'une part croissante de leurs achats se fera selon des critères de durabilité sociale et écologique.
- Le monde sera plus sûr, si la mondialisation se fait de manière sociale et si ses ressources limitées sont utilisées de manière durable et équitable. L'État peut et doit y contribuer.

**La charte contiendra notamment:**

1. Un engagement du canton à convenir contractuellement du respect des dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) par les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, lors de l'attribution d'un marché public.
2. Un engagement du canton à sensibiliser et à informer les communes et l'administration cantonale vaudoise, en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des achats équitables, et à informer la population sur les mesures décidées.
3. Un engagement du canton à favoriser les achats de produits issus du commerce équitable.

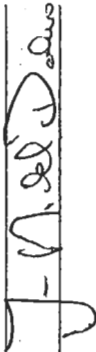
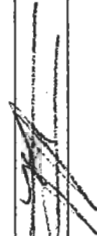




Nous ne souhaitons pas développer la motion en plénum et demandons son examen par une commission du Grand Conseil.





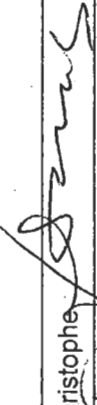



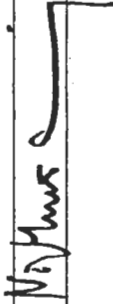



Pierre Zwahlen

Lausanne, le 27 janvier 2009

## Liste des députés signataires – état au 13 janvier 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel	
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe	
Amarelle Cesla	Chatelain André	Dufour Claude-Eric	
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José	
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette	
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier	
Aubert Mireille	Cherix François	Fardel Claude-André	
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel	
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain	
Bally Alexis	Christen Jérôme	Feller Olivier	
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Ferrari Yves	
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Flora-Guttman Martine	
Berseith Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Freymond Cantone Fabienne	
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André	
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Vallotton Michèle	
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Gfeller Olivier	
Borel Bernard	Décaillet Anne	Girardet Lucas	
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Gardon Julien	
Botlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix	
Brelaz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence	
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier	
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria	
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre	
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric	
Capt Gloria	Dind Claudine	Guignard Jean	

## Liste des députés signataires – état au 13 janvier 2009

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rod Armand
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Haurly Jacques-André	Monod Alain	Roulet Catherine 
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane 	Mossi Michele	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe 
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie 
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra 
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Streit Christian
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip 
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis
Marendaz André	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Martinet Philippe	Randin Philippe	Volet Pierre
Mattenberger Nicolas 	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique 
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert 
Métraux Béatrice 	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre